

CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 FEVRIER 2016
Délibération n° 2016 - 02

**02 – INITIATIVE MÉTROPOLITAINE POUR L'HABITAT PARTICIPATIF – ADHÉSION DE NANTES
MÉTROPOLE AU RÉSEAU NATIONAL DES COLLECTIVITÉS POUR L'HABITAT PARTICIPATIF**

Date de la convocation : le 19 février 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre HAY

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZÉLLAUD François

Absents et représentés : 13

M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme DANIEL Karine), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. SALECROIX Robin (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. QUÉRO Thomas)

Absent : 1

Mme HOUEL Stéphanie

02 – INITIATIVE MÉTROPOLITAINE POUR L'HABITAT PARTICIPATIF – ADHÉSION DE NANTES MÉTROPOLE AU RÉSEAU NATIONAL DES COLLECTIVITÉS POUR L'HABITAT PARTICIPATIF

EXPOSE

La modification du Programme Local de l'Habitat soumise à votre approbation lors de ce même conseil propose d'inscrire l'habitat participatif comme un moyen de production du logement abordable, au service de l'atteinte de nos objectifs de mixité et de renforcement du lien social.

Récemment défini par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, l'habitat participatif relève d'une démarche citoyenne de co-construction qui permet à des personnes physiques de s'associer afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, et d'assurer la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants.

L'habitat participatif constitue une autre façon d'habiter et de fabriquer la ville. Il requiert l'implication des usagers au service du mieux vivre ensemble et replace la mutualisation, la qualité d'usage et la dimension sociale au cœur du projet. Loin de l'entre-soi ou de la vie communautaire, l'habitat participatif doit être porteur des valeurs de l'entraide, de lutte contre les inégalités et être innovant pour proposer des espaces, services et équipements communs.

L'habitat participatif doit aussi permettre à des ménages éligibles au logement en accession abordable d'être pleinement acteurs de leur projet d'habitat, de sa conception à la gestion future au sein d'un collectif. Il a également vocation à faire émerger des immeubles de facture contemporaine, alliant compacité, innovation dans la conception des logements et l'utilisation de matériaux, économie dans leur maintenance sur le long terme et performance en terme de gestion des charges collectives.

C'est dans cet esprit que nous allons initier, dès cette année, une première initiative métropolitaine pour l'habitat participatif avec la mobilisation des aménageurs publics et des communes, sur des fonciers maîtrisés et selon des modalités qui pourront être différentes dans le cadre d'une démarche d'expérimentation.

Une première série de sites a été identifiée au sein des ZAC métropolitaines ou sur des fonciers communaux. Elle sera proposée aux opérateurs de l'économie sociale et solidaire ou en auto-promotion à des collectifs porteurs d'une démarche visant à renforcer le lien social dans les quartiers, la mixité sociale et générationnelle, voire l'implication des habitants dans un processus de retour à l'emploi via l'auto-construction. Selon leur importance, les programmes pourront aussi intégrer un volet locatif social, en location-accession via le PSLA et des logements en accession libre.

Pour garantir l'atteinte de notre objectif de mixité sociale et d'une offre accessible aux ménages sous conditions de ressources du logement abordable, Nantes Métropole s'appuiera sur le savoir faire des opérateurs (coopératives, bailleurs sociaux) et leur capacité à mobiliser l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage nécessaire pour accompagner les collectifs constitués. Ces opérations, sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur social, pourront bénéficier d'une aide de Nantes Métropole plafonnée à 4 000 € dans la limite de quatre projets pour l'année 2016.

Cette initiative nous permettra de capitaliser les premiers retours d'expériences, dans la perspective d'un développement des programmes d'habitat participatif à l'échelle métropolitaine les années suivantes, avec le concours des communes qui souhaitent promouvoir cette démarche dans leur territoire.

La reconnaissance de l'habitat participatif résulte d'un travail conduit par de nombreux acteurs locaux et nationaux notamment le Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif (RNCHP), pour obtenir les évolutions législatives et réglementaires indispensables à la sécurisation du montage des programmes.

Ce réseau, créé en 2010 et structuré en association depuis 2014, réunit les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale afin de promouvoir les démarches innovantes d'habitat. Il constitue à la fois une plate-forme d'échanges d'expériences, un outil opérationnel et engagé pour faire de l'habitat participatif une composante des politiques publiques, mais aussi un levier d'interpellation national.

En rejoignant ce réseau, Nantes Métropole confirme son engagement en faveur d'une Métropole plus solidaire et conviviale. Le montant annuel de cette adhésion est de 3 000 € net de taxe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 chapitre 011 et chapitre 65 opération n°3620 libellé Habitat participatif.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

- 1 – Autorise le lancement d'une initiative métropolitaine pour l'habitat participatif à l'échelle de Nantes Métropole sur les premiers sites identifiés et proposés en annexes ;
- 2 – Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association dénommée « Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif » ;
- 3 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 26 février 2016

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

Affichée le 04 mars 2016

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20160226-2016_02DC-DE
Date de télétransmission : 08/03/2016
Date de réception préfecture : 08/03/2016